Bulletin n°64

Décembre 2021

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Thirld World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé »

EDITORIAL

Le Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires, tenu à New York en septembre dernier, a été un échec retentissant. Autrement dit, la tentative de l'agrobusiness, avec l'appui de certains États et l'instrumentalisation de l'ONU, d'officialiser et de renforcer sa mainmise sur le secteur agroalimentaire à l'échelle mondiale a échoué.

C'est pourquoi probablement ni l'ONU, ni les promoteurs de l'agrobusiness n'ont « communiqué » sur les résultats de ce sommet alors que tout avait été fait pour annoncer en grande pompe sa tenue.

En effet, ce sommet n'a atteint aucun de ses quatre objectifs qui étaient : 1) la tenue d'un débat public sur cette question primordiale ; 2) l'adoption de mesures concrètes, assorties de résultats mesurables, pour permettre la réalisation des objectifs dits de développement durable ; 3) l'élaboration d'un ensemble de principes pour les États afin de mobiliser leurs systèmes alimentaires dans l'accomplissement des objectifs de développement durable ; 4) la mise en place d'un système de suivi sur les actions et résultats obtenus.

Dans un tel débat primordial pour l'humanité, l'exclusion de la paysannerie familiale, productrice principale des aliments au niveau mondial, était en soi une démarche incompréhensible, incohérente et antidémocratique alors que, sous l'impulsion du Forum économique mondial, une place de choix avait été offerte aux grandes entreprises de l'agrobusiness. Dès lors la légitimité du sommet était entachée. Ceci sans parler de la crédibilité de l'ONU qui, en tant qu'institution publique, est censée défendre l'intérêt général et non pas l'intérêt particulier des grandes entreprises.

Dans ce contexte, les organisations paysannes et rurales ont montré leur force et détermination en boycottant ledit sommet. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, parmi les sept principes d'action proposés lors du Sommet officiel figure l'instauration de la « confiance »...

Les deux voies antagonistes que sont, d'une part, l'agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement de la biodiversité, et d'autre part l'agrobusiness, basé sur une agriculture industrielle intensive et sur le profit, feront l'objet du premier numéro de la nouvelle revue digitale du CETIM.

Sur le front du processus onusien pour un traité contraignant sur les sociétés transnationales, les négociations risquent de s'enliser, comme nous l'analysons dans les pages suivantes.

Enfin, vous trouverez également dans ce bulletin une brève présentation de trois livres que le CETIM publiera très prochainement.

DROITS HUMAINS

Deux rapporteurs spéciaux de l'ONU interpellent le gouvernement du Chili sur la criminalisation du commerce informel

Le 28 mai 2021, deux Rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme ont interpellé le gouvernement chilien au sujet de la violation des droits humains dénoncée par la « Red de defensa de los territorios Araucanía » et le CETIM. L'interpellation portait sur la criminalisation et le mauvais traitement des femmes commerçantes de rue, notamment issues des communautés mapuches de la ville de Temuco, dans la région de l'Araucanie au Chili, ainsi que des commerçantes de rue chiliennes et migrantes.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et celui sur les droits des peuples autochtones, auteurs de l'interpellation, soulignent l'importance du commerce informel pour les populations rurales, qui est une tradition ancestrale pour ces populations vivant dans l'extrême pauvreté.

Les Rapporteurs rappellent que le Chili est tenu, en vertu de la convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, de reconnaître les activités culturelles des communautés indigènes afin d'assurer leur autosuffisance et leur développement économique.

Par ailleurs, les Rapporteurs soulignent que le commerce informel est légal, étant donné que la Constitution chilienne garantit la liberté d'exercer une activité économique tant qu'elle n'est pas contraire à la morale, à l'ordre public ou à la sécurité nationale et qu'elle ne contrevient pas à la loi.

Cependant, la réglementation du commerce informel relève au Chili de la compétence des municipalités qui peuvent réglementer ces activités par des ordonnances. Sur cette base, la ville de Temuco a émis l'ordonnance n°3 en 2018 pour interdire le commerce de rue dans le centre-ville, qui a été appliquée par les forces de police.

Les Rapporteurs déplorent le fait que, dans ce processus, les commerçantes aient été soumises à une violence et une répression continues, ainsi qu'à des traitements cruels, inhumains et dégradants de la part des inspecteurs municipaux.

Les violations invoquées concernent les droits à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et à la sécurité, ainsi que la liberté de travailler, empêchant ces personnes de pouvoir mener les activités qui leur permettent de subvenir à leurs besoins, ce qui accroît leur situation de pauvreté et de vulnérabilité.

De plus, les Rapporteurs affirment que l'ordonnance émise par la municipalité de Temuco affecte directement les droits des peuples autochtones, sans que ceux-ci aient été consultés au préalable.

L'interpellation des experts de l'ONU se termine par une série de huit questions adressées au gouvernement chilien pour clarifier la situation, et par une annexe rappelant les instruments du droit international des droits de l'homme applicables dans ce cas et que le Chili doit respecter.

La réponse du gouvernement et de la municipalité de Temuco

Le 28 juillet 2021, deux mois après l'interpellation des Rapporteurs, le Chili a répondu très partiellement aux demandes concernant les moyens mis en œuvre pour garantir le respect de l'intégrité physique et psychologique, la liberté et la sécurité, ainsi que le droit à la liberté de travailler des personnes qui vivent du commerce de rue. Ainsi, la réponse ignore 5 des 8 questions posées par les Rapporteurs spéciaux.

La Red de defensa de los territorios et le CETIM se réjouissent que des Rapporteurs de l'ONU constatent que les interdictions du commerce de rue sont incompatibles avec le respect du cadre international des droits humains et du travail. De plus, ce cas démontre le rôle que les mécanismes onusiens de protection des droits humains (Rapporteurs spéciaux des Nations Unies dans ce cas) peuvent jouer afin de corriger les situations de non-droit au niveau local ou national. Il s'agit donc de s'approprier ces mécanismes et de les utiliser en faveur des revendications sociales qui émanent du terrain.

L'ordonnance n°3 de Temuco devrait donc être abrogée afin de développer une nouvelle réglementation communale avec la participation effective des commerçant·es de rue, qui garantisse l'exercice du droit au travail, la participation, et l'intégrité physique et psychologique de tous et toutes les habitant·es de la ville, y compris les commerçantes de rue.

Il est maintenant du devoir des autorités compétentes de rectifier cette situation qui viole les droits humains des populations les plus vulnérables du pays, conformément au constat des Rapporteurs spéciaux.

La Red de defensa de los territorios de la Araucanía et le CETIM resteront engagés dans la défense des droits des commerçant·es de rue de Temuco et poursuivront leurs efforts (au niveau local, national et international) dans la protection de leurs droits et leurs traditions ancestrales qui leur permettent d'échapper à la famine.

En ce sens, et face à la réponse incomplète des autorités chiliennes, les deux organisations poursuivront leur travail de plaidoyer pour l'abrogation de l'ordonnance et la réglementation du commerce de rue afin de protéger les droits des populations affectées.

Rapport présenté aux Rapporteurs de l'ONU par le CETIM et la Red de defensa de los territorios (en espagnol) **:** https://www.cetim.ch/wp-content/uploads/Carta-a-Relator-Especial-Extrema-Pobreza_comercio-informal-Chile.pdf

Communication des rapporteurs (en espagnol): https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/downLoadPublicCommunicationFile?gId=26440

Réponse du gouvernement chilien (en espagnol): https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownLoadFile?gId=36469

SOCIETES TRANSNATIONALES

Traité contraignant sur les sociétés transnationales : un long combat

Fin octobre, des négociations menées au sein d'un Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU (GTIG) se sont poursuivies à Genève. L'objectif ? Élaborer un traité contraignant pour le respect des droits humains par les sociétés transnationales (STN).

Les STN, protégées par la loi du marché, et fortes de leur puissance économique et de leur influence politique considérables, parviennent à se soustraire largement à tout contrôle démocratique et juridique en raison de leur caractère transnational et des structures complexes qu'elles emploient pour contourner les régulations au niveau national et international. Pour remédier à cette asymétrie de pouvoir et mettre fin à l'impunité de ces entités, le GTIG planche depuis 2014 sur un accord international contraignant.

Jusqu'ici, la présidence du GTIG, assurée par l'Équateur, « prenait note » des remarques des États et des autres « parties prenantes » (société civile, syndicats et milieux d'affaires) et présentait à chaque session une nouvelle version d'un projet de traité.

Lors de cette 7e session, la méthode de travail a changé. Les États participants ont présenté leurs amendements directement lors des débats. Si cette méthode a le mérite de plus de transparence, elle démontre néanmoins le désarroi et le manque de volonté politique de la présidence pour obtenir une majorité qui permettrait d'avancer sur ce dossier.

En effet, le consensus est impossible face à la puissance des lobbys des STN et au manque de volonté politique de certains États puissants.

Avec une telle méthode, les négociations risquent de s'enliser. Dans ce cadre, la création d'une nouvelle structure appelée « les Amis du Président », censée faciliter les négociations, n'est pas rassurante non plus, vu l'imprécision et l'opacité qui l'entoure.

De plus, l'élargissement de la participation des milieux d'affaires, jusqu'ici réservée à leurs organisations faîtières, aux entreprises de manière générale, risque de miner les négociations, étant donné qu'elles sont à la fois juges et parties.

Obstruction, attentisme et retrait : la « valse à trois temps » des opposants continue

Cette année, la participation étatique a été faible en raison de la pression constante des lobbys des STN et des restrictions sanitaires. Cependant, un certain nombre d'États, surtout du Sud (Afrique du Sud, Égypte, Pakistan, Philippines, Argentine, Venezuela, Cuba, Namibie, Palestine…), mais aussi la Chine, la Russie, ont activement participé aux négociations

et émis – pour la plupart – des propositions constructives, allant dans le sens du respect du mandat du Conseil des droits de l'homme pour un traité contraignant visant les STN et leur chaîne de valeur mondiale.

En revanche, le retour fracassant des États-Unis au sein du GTIG n'a rien d'enthousiasmant puisque ce pays combat toute norme contraignante sur les STN. Tout au plus propose-t-il une acrobatie pour resservir les Principes directeurs de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, John Ruggie, adoptés il y a dix ans et qui ont depuis démontré leur inefficacité.

Ces normes volontaires pour les STN[1] reviennent à dire que les États doivent rester spectateurs face aux violations commises par ces entités.

Durant toute la semaine, la position des États-Unis a été défendue par leurs fidèles alliés. Ainsi, l'Union européenne et la Suisse se sont limitées à louer les bienfaits des normes volontaires, tout en répétant que le projet de traité contraignant en discussion était trop « prescriptif ». Le Brésil – avec dans une moindre mesure le Mexique – très actif, a cherché à vider le futur traité de son contenu.

Des lignes de fracture qui persistent

Le projet de traité actuellement sur la table (la 3e version depuis le début des négociations) présente encore de nombreuses lacunes. En effet, bien qu'il contienne des éléments importants, il pêche sur des questions essentielles telles que le champ d'application, trop large puisqu'il inclut les PME locales qui n'ont rien à voir avec les STN, les obligations spécifiques des STN en matière de droits humains, sans parler du manque d'un mécanisme de mise en œuvre effectif et efficace.

Par conséquent, le CETIM, qui a activement participé aux débats en tant que membre de la Campagne mondiale[2], a présenté conjointement avec elle de nombreux amendements pour dépasser ces écueils.

Ceux-ci concernent principalement la responsabilité conjointe et solidaire des maisons-mères avec leurs chaînes de valeur sur les plans civil, pénal et administratif, les droits des communautés et personnes affectées, la question de la compétence des juridictions (État de siège, État d'accueil), et enfin, un mécanisme international de mise en œuvre efficace et efficient.

Face à ces questions brûlantes, les États ont intérêt à dépasser leurs clivages s'ils veulent préserver leur souveraineté et respecter les droits des peuples à décider de leur avenir, droits qu'ils sont censés garantir.

Plus qu'un simple traité international, l'objet des négociations en cours représente un véritable enjeu pour la justice sociale dans le monde.

Les mouvements sociaux restent résolus à ce que le futur traité ne soit pas dévoyé, qu'il garantisse l'accès à la justice pour les communautés affectées et régule de manière contraignante les activités des STN et leur chaîne de valeur.

Une version raccourcie de ce texte a paru dans *Le Courrier* du 15 novembre 2021

1 Les États-Unis proposent une convention-cadre, basée sur les Principes directeurs en question, sans aucune contrainte pour les STN.

2 La Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à leur impunité. Elle regroupe plus de 200 membres, représentants de victimes, de communautés affectées et des mouvements sociaux du monde entier.

DROIT HUMAINS

Déclarations du CETIM à l'ONU

Durant les 47e (du 21 juin au 13 juillet 2021) et 48e sessions du Conseil des droits de l'homme (du 13 septembre au 8 octobre 2021), le CETIM a fait des déclarations dont nous vous présentons des extraits ici.

Répression et violations des droits humains en Palestine

Le CETIM et Union of Agriculture Work Committee Palestine ont présenté une déclaration pour dénoncer la répression et les violations systématiques des droits humains commises par les forces d'occupation israéliennes et les groupes de colons contre lapaysannerie palestinienne.

Dans une autre déclaration, le CETIM a dénoncé les politiques israéliennes en matière d'eau qui violent les droits économiques, sociaux et culturels des Palestinien·nes, ainsi que les termes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Responsabilité juridique des entreprises : diligence raisonnable ou normes contraignantes?

Le CETIM et ses partenaires ont exprimé leur inquiétude sur la tendance du Groupe de travail d'experts sur les STN et les droits humains à réduire la responsabilité juridique des entreprises à la composante extrêmement étroite de la diligence raisonnable.

Examen du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement

Au cours de la dernière session du Groupe de travail intergouvernemental sur le droit au développement, le CETIM a fait plusieurs propositions afin d'améliorer le contenu du projet de convention.

Parmi celles-ci, mentionnons l'importance d'inclure et développer des concepts tels que le développement humain et le renforcement des capacités des pauvres, paysan·nes, femmes, peuples autochtones afin qu'ils et elles puissent participer à la prise de décisions et au choix de développement qui leur correspond le mieux.

En effet, selon le CETIM, la future Convention sur le droit au développement devrait contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la souveraineté des peuples et la coopération entre les États. Par ailleurs, sa mise en œuvre devrait être envisagée dans les politiques, stratégies et activités opérationnelles de tout le système onusien ainsi que le système financier international et le système commercial tant multilatéral que bilatéral.

Inégalités dans le cadre de la pandémie de Covid-19

Dans le cadre d'un débat organisé par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur l'exacerbation des inégalités dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le CETIM est intervenu pour attirer l'attention sur l'historique des politiques menées qui ont provoqué les inégalités et l'effondrement des systèmes de santé publique dans de nombreux pays suite à la pandémie, tout en relayant les revendications des mouvements sociaux pour y remédier.

Impact des mesures coercitives unilatérales

Les effets des sanctions économiques unilatérales se sont aggravés pendant la pandémie de COVID-19. Celles-ci représentent un obstacle évident à la lutte contre le COVID-19 car elles contribuent à démanteler le système économique des pays ciblés et à affaiblir leur capacité à se procurer certains biens et technologies, affectant principalement la population civile et violant tous les droits humains, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement.

Lisez les déclarations du CETIM en entier sur notre site internet.

PUBLICATIONS

Dans la série pensées d'hier pour demain
Nawal El Saadawi

Recueil de textes introduit par Hafidha Chekir

Nawal El Saadawi naît en 1931 à Kafr Tahla, un village du delta de la basse Égypte au nord du Caire. Elle est la deuxième d'une fratrie qui compte neuf enfants.

Sa famille essaie de la marier à 10 ans mais elle résiste et s'oppose dès lors au rôle traditionnellement dévolu aux filles : « Quand j'étais petite, écrit-elle dans *La face cachée d'Eve*, j'ai dû braver toute la famille pour avoir le droit de lire et de développer mon esprit. »

Menant de pair réflexion théorique et activité quotidienne, Nawal El Saadawi a été l'une des premières féministes arabes à briser les tabous au sujet des relations entre les sexes, la sexualité des femmes et à dénoncer les différentes formes de répression et de dépendance que l'ordre patriarcal et capitaliste leur fait subir.

Ses combats pour les droits humains, pour les femmes et les classes populaires marquent le mouvement féministe mondial.

Prix : CHF 11 / € 8,50
ISBN : 978-2-88053-143-0
Sortie en librairie : mars 2022

Covid-19 et néolibéralisme 21 : sortir du maldéveloppement

De Murad Akincilar

Le livre *Covid-19 et néolibéralisme 21 : sortir du maldéveloppement* situe la pandémie de Covid-19 dans un champ de causalités tracé par le déclin de la bio-diversité, la marchandisation de la nature, la prévention négligée et l'accès inéquitable aux soins de santé : une crise conjuguée, construite à travers la violence politique et économique depuis le début des années 1970. Ce livre tente d'aborder de face l'édifice néolibéral en tant que responsable de crimes contre les populations précarisées, les peuples colonisés et les écosystèmes. Il cherche à répondre à une question d'actualité: un modèle post-crise plus « durable », plus « humain », plus « inclusif » et plus « vert », mais demeurant néolibéral, est-il recevable pour les mouvements sociaux ?

Prix : CHF 15 / € 13
PubliCETIM
ISBN : 978-2-88053-144-7
Sortie en librairie : mars 2022

Recommandation de lecture pour un ouvrage élaboré par un proche du CETIM
Migrations forcées, discriminations et exclusions : les enjeux de politiques néocoloniales

Coordonné par Claude Calame et Alain Fabart

Editions du Croquant
ISBN 9782365122467

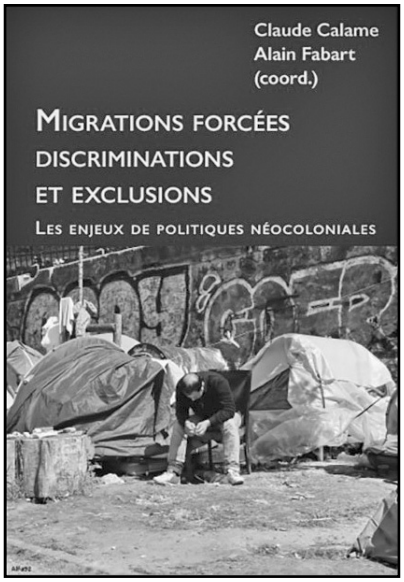

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

@cetimGeneve
@CETIM_CETIM
CETIM_Centre Europe-Tiers Monde

PUBLICATIONS

La monnaie : du pouvoir de la finance à la souveraineté des peuples

De Rémy Herrera

Qu'est-ce que la monnaie, d'où vient-elle, à quoi sert-elle ? Accroît-elle les inégalités nationales et internationales ? Pour beaucoup, ce sont des questions techniques, voire rébarbatives. Les économistes, eux, s'opposent sur le sens à donner aux fonctions de la monnaie. Pourtant, sa réalité, qui détermine les conditions de vie concrètes de chacun et chacune, comme celles des peuples de la planète, mériterait d'être discutée. Largement, démocratiquement.

Le livre de Rémy Herrera analyse comment l'évolution du système mondial capitaliste a consolidé, au cours des décennies, la suprématie du dollar étasunien, mais aussi de quelle manière cette hégémonie est depuis peu remise en cause, tant par les initiatives de résistances étatiques montantes que par les crypto-monnaies, dont l'essor pose question.

Prix : CHF 15 / € 13
PubliCETIM
ISBN : 978-2-88053-142-3
Sortie en librairie : février 2022

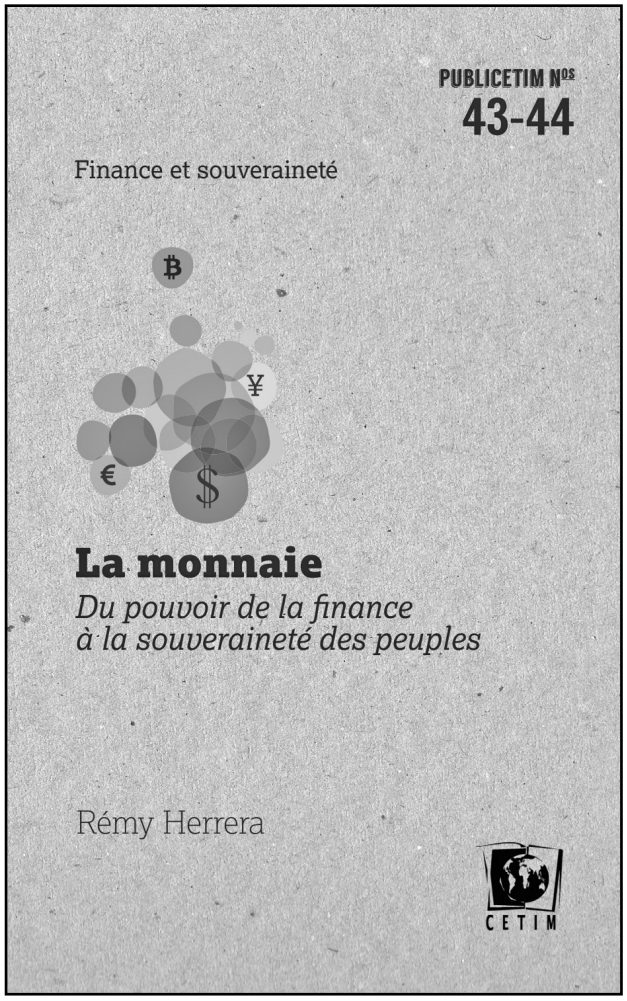

APPEL DE FONDS

Pour rappel, le CETIM c'est :

Un centre de recherches et de publications
Une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique
Une organisation non gouvernementale avec statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

Les dons que vous nous faites depuis la Suisse sont déductibles des impôts.
Tous les dons, mêmes les plus modestes, nous aident ! Un grand merci d'avance

Nom de la banque : Postfinance
CCP 1 2-1 9850-1 POSTFINANCE
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX